

FAQS

INFORMATION D'INTERÊTS

INTÉGRATION DE BSA BANC SA AU MORA BANC GRUP SA

Le processus d'intégration de BSABanc au Groupe MoraBanc est une opération qui a commencé par l'achat de 51 % des actions de Banc Sabadell d'Andorre à la fin de 2021. Par la suite, avec l'achat des actions aux actionnaires minoritaires qui ont accepté l'offre de MoraBanc, l'actionariat du groupe sera structuré au moment de la fusion avec 96 % d'actionnaires des familles fondatrices et 4 % des actionnaires de BSA.

Cette intégration est exceptionnelle, car elle unit deux entités en expansion, solides et avec des modèles bancaires à succès. L'objectif est d'être la première banque d'Andorre pour nos clients, le meilleur investissement pour nos actionnaires et la meilleure entreprise pour nos employés. Un groupe bancaire plus fort, clairement engagé en Andorre qui a encore plus d'options et de ressources pour être le moteur d'initiatives des particuliers, des entreprises et des institutions.

L'opération d'intégration de BSA par MoraBanc se fait par ajout. D'une part, MoraBanc intégrera une équipe importante de professionnels et d'autre part, elle a ouvert son actionariat. La somme des deux entités a donné naissance à une entreprise leader en termes de bénéfices, de solvabilité, de ressources gérées au niveau national et de rentabilité avec des capacités de se développer et de relever les défis futurs.

Le processus d'intégration s'est prolongé dans le temps pour générer une structure bancaire et un résultat solides. L'objectif est de créer une équipe unique qui intensifie la création de valeur et le service à la clientèle ainsi que d'unifier le portefeuille de produits et de services qui apporte de la valeur ajoutée.

Les assemblées générales des actionnaires des deux entités ont déjà approuvé la fusion par absorption de BSA par Mora Banc, une opération qui a déjà reçu l'autorisation correspondante de l'Autorité Financière d'Andorre (« l'AFA »).

L'intégration devrait être totale à l'automne, une fois la fusion effectuée et les services informatiques intégrés. D'ici là, les deux banques continueront à travailler de manière indépendante.

Vous trouverez, dans cet espace, des informations actualisées sur l'ensemble du processus d'intégration et les réponses aux questions les plus courantes liées aux opérations bancaires.

Nous vous remercions de votre confiance.

RÉPONSES AUX QUESTIONS LES PLUS COURANTES

MoraBanc est déjà l'actionnaire majoritaire de BSA et BSA fait partie du Groupe MoraBanc.

Cette opération n'affecte pas l'activité quotidienne de BSA, qui continue de fonctionner de manière autonome, comme elle le faisait lorsque Banc de Sabadell était actionnaire majoritaire, et ce jusqu'à l'intégration opérationnelle des deux entités.

QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

Quelle est la procédure à partir de maintenant ?

Le projet de fusion a été approuvé par les deux entités et par l'AFA. L'intégration devrait être achevée à l'automne 2022.

Quand l'image de BSA sera-t-elle modifiée par celle de MoraBanc dans les agences, les guichets automatiques et autres infrastructures ?

Le changement d'image des agences BSA se fera au moment même de la fusion.



AGENCES ET GESTIONNAIRES PERSONNELS

Le gestionnaire de BSA changera-t-il ? Dois-je aller dans une autre agence ?

Les agences de BSA ne changeront pas au cours des mois précédant la fusion, mais devront se préparer à l'intégration. Dans la mesure du possible, nous nous efforcerons de maintenir les mêmes gestionnaires.

Lorsque je dois commander un service ou un produit à BSA, dois-je continuer à le faire par mon gestionnaire ?

Oui, votre gestionnaire BSA continuera à gérer vos demandes et vos réclamations.

Est-ce que je peux utiliser les agences et les guichets automatiques de MoraBanc ?

Non, vous ne pourrez pas utiliser les agences de MoraBanc avant l'intégration opérationnelle. Les deux banques continueront à fonctionner comme avant, de manière complètement autonome jusqu'à la fusion, en maintenant pour l'instant les gestionnaires et les agences.

En ce qui concerne l'utilisation des distributeurs automatiques, ceux de MoraBanc vous fourniront un service de retrait d'espèces sans frais avec les cartes de BSA, mais vous n'aurez accès à aucune autre fonctionnalité.

 **PRODUITS ET SERVICES**

Les numéros de compte changeront-ils ?

La numérotation de vos comptes (IBAN) changera avec l'intégration opérationnelle. Cependant, ce changement n'affectera pas les domiciliations ou les ordres permanents que vous pourriez avoir, étant donné qu'ils seront automatiquement transférés vers le nouveau numéro de compte sans aucune démarche de votre part.

Dans les jours qui suivront l'intégration opérationnelle prévue pour cet automne, les nouveaux IBAN vous seront communiqués.

Les conditions de mon compte changeront-elles ?

Les conditions des comptes et les tarifs applicables aux services en vigueur à la date de la fusion sont maintenus, bien que, pendant la période de liquidation, certains tarifs peuvent changer.

Pourquoi changer le contrat que nous avons jusqu'à présent ? Cela a-t-il aussi à voir avec la fusion ?

Conformément à la nouvelle réglementation financière et afin d'homogénéiser le contenu de ces contrats avec ceux de MoraBanc, le nouveau contrat que nous vous avons envoyé incorpore de nouvelles conditions et obligations pour la Banque, en faveur du client. Ce sont principalement les suivantes :

- La façon de conserver vos titres chez BSA avec l'utilisation de sous-comptes de dépôt et de comptes globaux, l'annotation, l'enregistrement des titres sur lesquels vous investissez et l'explication des risques liés à la garde.
- La façon de les administrer pour que vous puissiez exercer vos droits dans les temps et les formes voulus, à moins que vous ayez préalablement communiqué à la Banque des instructions en ce sens en temps utile, la Banque agissant au mieux de ses intérêts.
- La façon dont nous gérons la réception et l'exécution de vos ordres en suivant les termes décrits dans le contrat ainsi que dans la politique de gestion et d'exécution des ordres de la Banque.

La nouvelle version du contrat n'implique aucun changement des tarifs convenus.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces changements, vous avez le droit de renoncer à ce produit et de résilier le contrat dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la communication, sans frais d'annulation. Dans le cas contraire, le contrat est réputé tacitement renouvelé dans les termes et conditions explicites.

Devrais-je changer mes cartes de crédit ?

Non, les cartes de crédit et de débit en vigueur chez BSA sont maintenues jusqu'à leur expiration.

Puis-je continuer à utiliser les guichets automatiques de Banc Sabadell en Espagne sans commission ?

Oui, les mêmes conditions restent inchangées jusqu'à l'intégration.

Les services spécifiques ou exclusifs fournis par BSA, comme Paylink ou les cartes Union Pay se poursuivront-ils ?

Oui, ces services seront maintenus. Dans certains cas, MoraBanc dispose de services équivalents. Dans ce cas, ils seront progressivement migrés vers les plateformes de l'entité.

Y aura-t-il des changements dans les prêts personnels ou les hypothèques ?

Non, les prêts, les hypothèques et autres crédits auront les mêmes conditions jusqu'à leur échéance.

Les investissements dans des fonds d'investissement de BSA seront-ils conservés ou deviendront-ils des fonds de MoraBanc ?

La fusion n'entraînera aucune modification de la vocation d'investissement des fonds d'investissement gérés par BSA Inversions, ni dans sa politique d'investissement. Elle n'affectera pas non plus les capitaux investis dans le fonds, les commissions convenues et le rendement obtenu à ce jour.

Cela dit, à compter de la date d'effet de la fusion, les dénominations des fonds changeront de « BSA » ou « Sabadell d'Andorra » à « Mora » (par exemple, « BSA Monetari Plus, FI » s'appellera « Mora Monetari Plus, FI »).

Vous trouverez ci-après la liste des fonds et leur nouvelle dénomination :

AFA	NOM ACTUEL	NOUVEAU NOM
0001-06	BSA INVERSIÓ, FI - BORSA INTERNACIONAL	MORA INVERSIÓ, FI - BORSA INTERNACIONAL
0076	BSA MONETARI USD	MORA MONETARI DÒLAR, FI
0001-07	BSA INVERSIÓ, FI - EUROPA ACTIVA	MORA INVERSIÓ, FI - EUROPA ACTIVA
0001-08	BSA INVERSIÓ, FI - BORSA AMERICANA	MORA INVERSIÓ, FI - BORSA AMERICANA
0001-03	BSA INVERSIÓ, FI - RENDA VARIABLE 25	MORA INVERSIÓ, FI - RENDA VARIABLE 25
0001-04	BSA INVERSIÓ, FI - RENDA VARIABLE 50	MORA INVERSIÓ, FI - RENDA VARIABLE 50
0001-02	BSA INVERSIÓ, FI - RENDA VARIABLE 70	MORA INVERSIÓ, FI - RENDA VARIABLE 70
0066-01	BSA INVERSORS QUALIFICATS, FI-STA	MORA INVERSORS QUALIFICATS FI, STA
0009	BSA MONETARI PLUS FI	MORA MONETARI PLUS, FI
0066-03	BSA INVERSORS QUALIFICATS, FI- ESTALVI CAPITAL GARANTIT	MORA INVERSORS QUALIFICATS ESTALVI CAPITAL GARANTIT
0001-10	BSA INVERSIÓ, FI - RENDA FIXA EURO	MORA INVERSIÓ, FI - RENDA FIXA EURO
0001-11	BSA INVERSIÓ, FI - FUTUR SOSTENIBLE	MORA INVERSIÓ, FI - FUTUR SOSTENIBLE
0001-12	BSA INVERSIÓ, FI - NOVES TECNOLOGIES	MORA INVERSIÓ, FI - NOVES TECNOLOGIES
0001-13	BSA INVERSIÓ, FI - ÀSIA	MORA INVERSIÓ, FI - ÀSIA
0066-04	BSA INVERSORS QUALIFICATS, FI- RENDIMENT PREMIUM BANC SABADELL	MORA INVERSORS QUALIFICATS FI, RENDIMENT PREMIUM BANC SABADELL
0066-14	BSA INVERSORS QUALIFICATS, FI- RENDIMENT PREMIUM IV	MORA INVERSORS QUALIFICATS FI, RENDIMENT PREMIUM IV
0066-15	BSA INVERSORS QUALIFICATS, FI- RENDIMENT PREMIUM V	MORA INVERSORS QUALIFICATS FI, RENDIMENT PREMIUM V
0066-17	BSA INVERSORS QUALIFICATS, FI- RENDIMENT PREMIUM VII	MORA INVERSORS QUALIFICATS FI, RENDIMENT PREMIUM VII
0066-18	BSA INVERSORS QUALIFICATS, FI- RENDIMENT PREMIUM VIII	MORA INVERSORS QUALIFICATS FI, RENDIMENT PREMIUM VIII
0066-22	BSA INVERSORS QUALIFICATS, FI- RENDIMENT PREMIUM XII	MORA INVERSORS QUALIFICATS FI, RENDIMENT PREMIUM XII
0066-24	BSA INVERSORS QUALIFICATS, FI- RENDIMENT PREMIUM XIV	MORA INVERSORS QUALIFICATS FI, RENDIMENT PREMIUM XIV
0066-25	BSA INVERSORS QUALIFICATS, FI- RENDIMENT PREMIUM XV	MORA INVERSORS QUALIFICATS FI, RENDIMENT PREMIUM XV
0066-26	BSA INVERSORS QUALIFICATS, FI- RENDIMENT PREMIUM XIX	MORA INVERSORS QUALIFICATS FI, RENDIMENT PREMIUM XIX
0066-27	BSA INVERSORS QUALIFICATS, FI- RENDIMENT PREMIUM XX	MORA INVERSORS QUALIFICATS FI, RENDIMENT PREMIUM XX
0066-28	BSA INVERSORS QUALIFICATS, FI- RENDIMENT PREMIUM XXI	MORA INVERSORS QUALIFICATS FI, RENDIMENT PREMIUM XXI
0066-29	BSA INVERSORS QUALIFICATS, FI- TRESORERIA	MORA INVERSORS QUALIFICATS FI, TRESORERIA
0140-01	SICAV I SABADELL D'ANDORRA, SA MULTIACTIU I	SICAV I MORA, SA MULTIACTIU I
0149-02	SICAV II SABADELL D'ANDORRA, SA - Estructurats II	SICAV II MORA, SA, ESTRUCTURATS II
0149-05	SICAV II SABADELL D'ANDORRA, SA - Estructurats V	SICAV II MORA, SA, ESTRUCTURATS V
0149-07	SICAV II SABADELL D'ANDORRA, SA - MULTIACTIU PRIVAT I	SICAV II MORA, SA, MULTIACTIU PRIVAT I
0149-08	SICAV II SABADELL D'ANDORRA, SA - MULTIACTIU PRIVAT II	SICAV II MORA, SA, MULTIACTIU PRIVAT II
0149-09	SICAV II SABADELL D'ANDORRA, SA - MULTIACTIU PRIVAT III	SICAV II MORA, SA, MULTIACTIU PRIVAT III

En cas de désaccord, et si vous êtes un participant/actionnaire de l'un des fonds énumérés, dans un délai d'un mois à compter de la date de réception de la communication, vous pourrez opter pour le remboursement total ou partiel des parts, sans déduction d'aucune commission de remboursement ou dépense assimilable.



BANQUE DIGITALE ET ATTENTION AU CLIENT

La banque digitale 'A Online et l'application de BSA continueront-elles de fonctionner ?

Le service de banque à distance de BSA continuera à fonctionner comme toujours jusqu'au moment de l'intégration. À ce moment-là il sera automatiquement transféré à la banque en ligne de MoraBanc.

Dois-je souscrire à un nouveau service bancaire en ligne sur MoraBanc ?

Non. Au moment de l'intégration, vous pourrez accéder à la banque en ligne de MoraBanc et à toutes les opérations à distance à partir de la plateforme bancaire de MoraBanc, à la fois sur le site Internet et sur l'application. Vous ne devrez modifier que les informations d'accréditation de BSA pour celles de MoraBanc, ce que vous pourrez faire directement depuis le site Internet ou l'application. Le moment venu, nous vous fournirons toutes les informations nécessaires à cet égard.

Le service client de BSA est-il maintenu ?

Oui. Le même numéro de téléphone est maintenu (735 666) et jusqu'au moment de l'intégration, il continuera à fonctionner normalement. Une fois l'intégration effectuée, les appels seront traités par le service client de MoraBanc.

AVIS AUX DÉPOSANTS ET AUX INVESTISSEURS

Conformément aux dispositions de la loi régissant le Fonds andorran de garantie des dépôts et le système andorran de garantie des investissements, nous informons les déposants et les investisseurs concernant leurs dépôts et leurs investissements éligibles, de leur droit de les retirer ou de les transférer à une autre entité, exclusivement pour

un montant excédant le niveau des montants garantis, sans frais, y compris les intérêts courus et les bénéfices réalisés jusqu'à la fusion, pendant un délai de trois mois à compter de la date de la présente communication.

À Andorra la Vella, le 29 juillet 2022

